

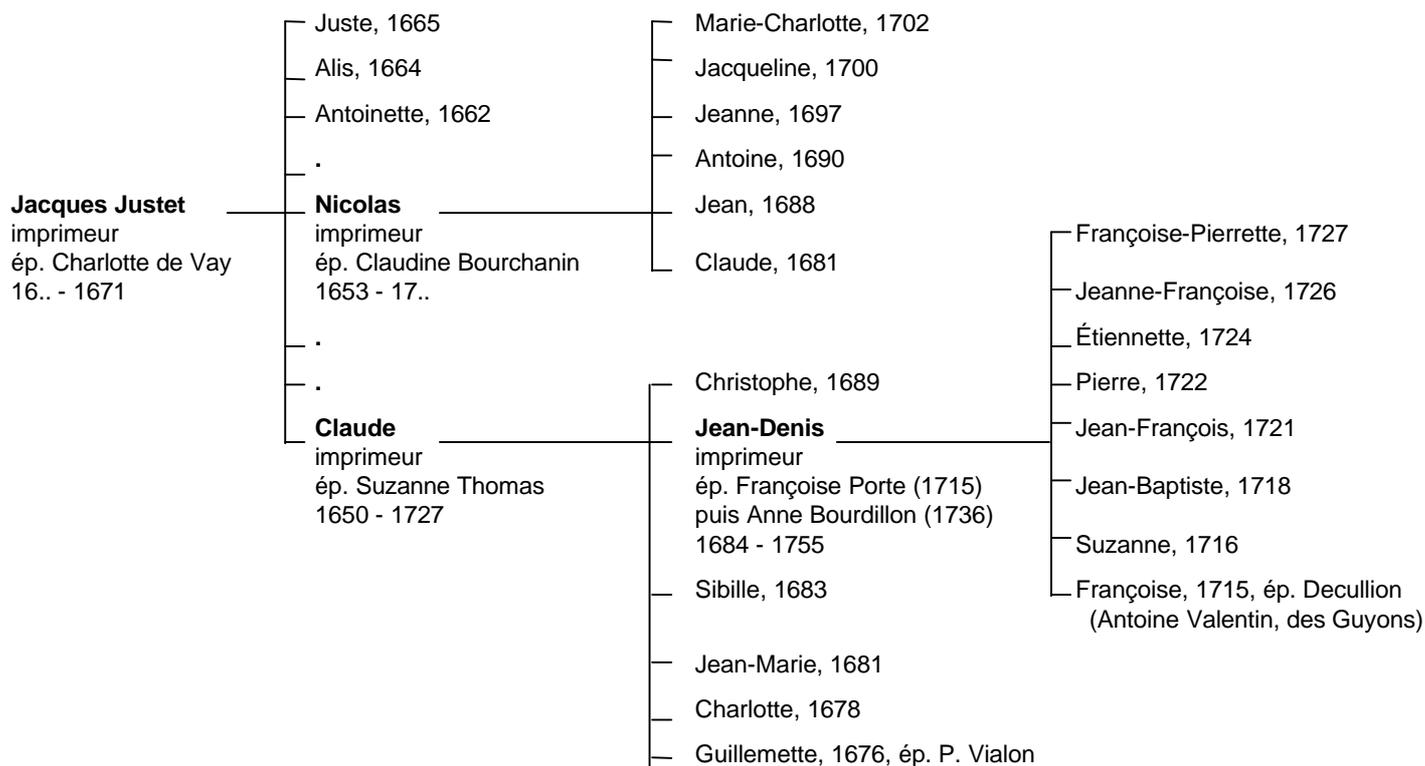
**CLAUDE JUSTET — VEUVE LEPAGNEZ**

1703

1877

CLAUDE JUSTET  
1703-1727  
|  
JEAN-DENIS JUSTET  
1727-1755  
|  
GEOFFROY REGNAULT  
1757-1780  
|  
PIERRE REGNAULT  
1780-1793  
|  
JEAN ROGER  
1793-1834  
|  
FRANÇOIS GUYOT  
1834  
|  
GUYOT PERE & FILS  
1834-1853  
|  
JOSEPH GUYOT  
1853-18..  
|  
JOUVE  
18..-1866  
|  
ÉVARISTE EDOUX  
1866-1868  
|  
CLAUDIUS GUICHARD  
1868-1872  
|  
JACQUES LEPAGNEZ  
1872-1875  
|  
VEUVE J. LEPAGNEZ  
1875-1877

CLAUDE JUSTET, rue Buisson (...1703-1727)



« Led. Jour [2 octobre 1650] Jay baptisé Claude, fils de Jacques Justet m<sup>re</sup> Imprimeur, et de Charlotte de Vay sa fem<sup>e</sup> ».  
(Arch. Lyon, Saint-Nizier, reg. 29, f° 13 v°.)

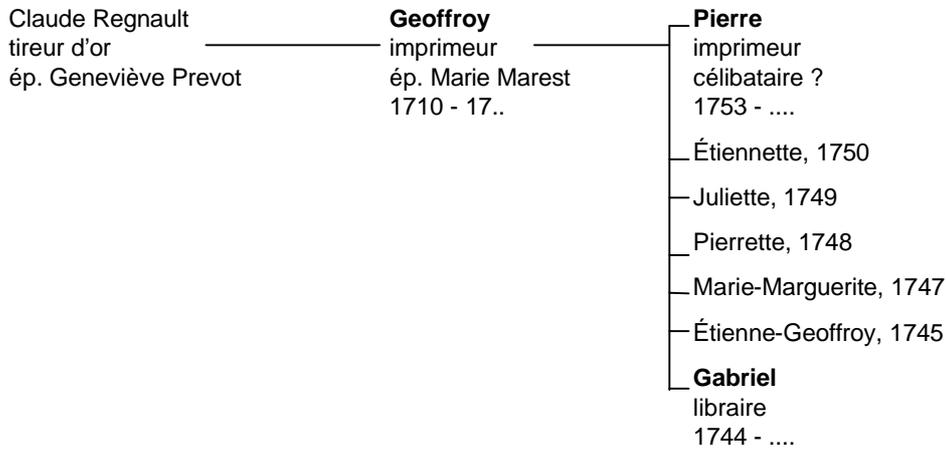
« Led. [1<sup>er</sup> septembre 1727] j'ay enterr: [sic] dans Leglise s<sup>r</sup> Claude Juttet, m<sup>re</sup> imprim<sup>r</sup> agé de 80 ans... ».  
(Arch. Lyon, Saint-Nizier, reg. 158, f° 88 v°.)

JEAN-DENIS JUSTET, rue Gaudinière (1727-1755).

« Led jour [9 octobre 1684] J'ay baptisé Jean-Denis, né ce matin, filz de Claude Jutet Imprimeur, et de Susanne Thomas sa femme... ».  
(Arch. Lyon, Saint-Nizier, reg. 42, f° 377.)

« Le six dud. [mai 1755] j'ay enterré dans l'église sieur Jean-Denis Juttet, M<sup>re</sup> jmprimeur et marchand libraire, agé de soixante et quatorze ans [71 ans]... ».  
(Arch. Lyon, Saint-Nizier, reg. 183, f° 34.)

GEOFFROY REGNAULT,<sup>1</sup> rue Mercière (1757-1772).



« Led. [17 août 1710] J'ay baptisé Geofroy né hier, fils de s<sup>r</sup> claud renaud [sic],  
maître tireur d'or et de d<sup>e</sup>lle genevieve prevot sa femme... ».  
(Arch. Lyon, Saint-Nizier, reg. 64, f° 43 v°.)

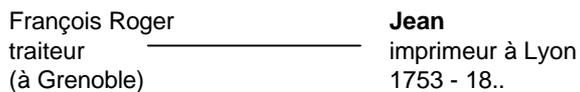
G. REGNAULT, quai Saint-Antoine (1772-1779).

G. REGNAULT, rue Confort (1779-1780).

PIERRE REGNAULT, rue Confort (1780-1793).

« Led: [31 janvier 1753], J'ay baptisé pierre, né hier, fils de Geofroy Regnault,  
libraire, et de D<sup>me</sup> Marie Marest, son épouse... ».  
(Arch. Lyon, Saint-Nizier, reg. 100, f° 17 v°.)

JEAN ROGER, rue Sautemouche (rue Confort) (1793-1797).



« Le même jour [12 août 1753] jay baptisé Jean né hier fils de François Roger  
traiteur et de Marie Miard mariés... ».  
(Arch. Grenoble, Saint-Hugues, GG 108, f° 151.)

J. ROGER, rue Confort, 3 (1797-18..).

J. ROGER, rue de l'Hôpital, 14 (18.-1834).

FRANÇOIS GUYOT, rue de l'Hôpital 14, - entrepôt - (1834).



« François Guiot [ou Guyot], de Maurice Guyot et de Claudine Verguet, est né à Cressia le premier novembre mil sept cent quatre vingt deux ».  
(*Arch. Cressia*, Naissances, 1782.)

« Le 18 mars 1853, est décédé françois Guyot, domicilié à Lyon 2 rue de l'Archevêché, né à Cressiat (Jura) le ..., 70 ans, s[ans] p[rofession], veuf de Charlotte Micheland ».  
(*Arch. Lyon*, Décès, 1853.)

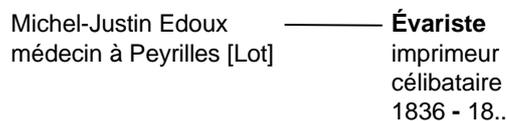
GUYOT PERE ET FILS, rue Mercière, 39 (1834-1853).

JOSEPH GUYOT, rue de l'Archevêché, 2 (1853-185..).

« Le vingt neuf juin mil huit cent quatorze, pardevant..., a comparu sieur françois Guyot libraire demeurant à Lyon rue Mercière n°44, lequel a présenté un enfant mâle né hier soir à une heure, de lui comparant et de d<sup>elle</sup> Charlotte Micheland son épouse, auquel enfant on a donné les prénoms de Pierre Joseph... ».  
(*Arch. Lyon*, Naissances, 1814, n° 2188.)

JOUVE, bénéficiaire du brevet (185.-1866).

ÉVARISTE EDOUX, rue de la Charité, 48 (1866-1868).



« Le Premier Janvier mil huit cent Trente six, à 6 heures du matin, est né Edoux Evariste, de sexe masculin, de Edoux Michel Justin, docteur en médecine âgé de 31 ans, et de Meulet Rosalie, sans profession, son épouse, domiciliés Pecholeja commune de Peyrilles. Dressé le 1er janvier 1836, 2 heures du soir, sur la déclaration de Edoux Michel Justin ».  
(*Arch. Peyrilles [Lot]*, 1836, s. n.)

CLAUDE, dit CLAUDIUS, GUICHARD, rue Centrale (1868-1869).

Sébastien Guichard  
palefrenier

**Claude**  
imprimeur  
1825 - 1895

« Le vingt cinq mai mil huit cent vingt cinq, heure de quatre du soir, pardevant..., le sieur Sébastien Guichard, garçon marchand de chevaux en cette ville, grand'rue N°20, a présenté un enfant mâle, vivant, auquel il a déclaré donner le prénom de Claude, né ce matin... de son mariage avec hélène Desvigne... ».  
(Arch. Lyon, La Guillotière, Naissances, 1825, n° 223.)

Mort à Paris le 17 juillet 1895.  
(Arch. 7e arr. Paris, Décès, n° 1232.)

CL. GUICHARD, rue Grenette, 7 (1869).

CL. GUICHARD, rue de l'Impératrice, 99 (1869).

CL. GUICHARD, place Impériale, 42 [40] (1869).

CL. GUICHARD, place de Lyon, 40 (1870-1872).

JACQUES LEPAGNEZ, place de Lyon, 40 (1872-1875).

Jean-Étienne Lépagnez  
imprimeur  
(à Vesoul)

**Éric-Melchior-Théodore**  
imprimeur  
ép. Jacqueline Bottano  
1802 - 1865

— Joseph, 1838  
— Théodore-Pierre-Joseph, 1835  
— **Jacques**  
imprimeur  
1834 - 1875  
— Marie, 1833  
— Louis, 1829  
— François, 1828

« Le dix juillet mil huit cent trente quatre, ..., a comparu Sieur Théodore Lépagnez, âgé de 31 ans, typographe place Confort n°17, lequel a présenté un enfant mâle né avant-hier, de lui comparant et de demoiselle Jacqueline Bottano son épouse, auquel enfant on a donné le prénom de Jacques... ».  
(Arch. Lyon, Naissances, 1834, n° 2403.)

VEUVE LEPAGNEZ, place de Lyon, 40 (1875).

VEUVE LEPAGNEZ, rue Dubois, 44 (1875-1877).

VEUVE LEPAGNEZ, petite rue de Cuire, 10 (1877-18..)  
(Voir Lépagnez).

Vers la fin du XVII<sup>e</sup> siècle, Rolin Glaize « tenait » une imprimerie qu'il « abdiqua » en 1700. La chambre syndicale n'ayant pas pourvu, à ce moment, à son remplacement, Glaize renouvela son renoncement en 1705, au profit de Claude Justet. La Chambre, cette fois, apprécia les raisons que donnait ce dernier pour parvenir à la maîtrise, et il semble qu'il fût autorisé à prêter le serment d'usage ; ce fut Barthélemy Martin, cependant, qui l'emporta.

Claude Justet, qui avait fait son apprentissage chez l'imprimeur Jacques Faëton et « ensuite continué sa profession en qualité de compagnon tant en la ville de Paris qu'à Lyon », était fils de Jacques Justet, imprimeur du XVII<sup>e</sup> siècle, de qui la veuve avait, en 1672, cédé son atelier à Jean Bruyset (voir ce nom).

On se demande pourquoi ce ne fut point lui, Claude Justet, âgé à ce moment de 22 ans, qui succéda à son père.

Devenu directeur de l'imprimerie de Rolin Glaize, Claude Justet avait, en 1701, réussi à faire entrer dans cet atelier, non seulement sa femme, mais encore son fils Jean-Denis, qui était ouvrier en soie, et ses quatre filles. Mais cette flagrante dérogation aux règlements ne fut point du goût des compagnons imprimeurs lyonnais, qui délèguèrent l'un deux, Pierre Cervel, pour formuler une véhémement protestation par-devant le Consulat<sup>2</sup> : « Il n'a été permis à qui que ce soit, dit Cervel dans sa supplique, de travailler dans l'imprimerie qu'en qualité de compagnon ; néanmoins, ledit fils Justet, qui ne sçauroit justifier de cette qualité, moins encore les dites femme et filles qui ne sont pas du sexe pour avoir pû estre recües [*sic*], ne laissent pas, par un abus intollerable, d'occuper dans l'Imprimerie dudit Glaize des places de compagnons, qui ont aussi bien que le suppliant un très-notable interest de l'empescher, pour ne pas estre exposés à la mandicité [*sic*], en se procurant justement le moyen de conserver non seulement celles qu'ils ont, mais encore de remplir les vacantes, preferablement à des personnes qui bien loin d'avoir une parfaite connoissance dans ledit exercice de l'art d'imprimerie, ne sçavent pas mesme faire le discernement des mechans livres, que leur ignorance peut leur faire entreprendre au desavantage du public et du commerce ; que les compagnons seuls peuvent satisfaire, apres avoir fait ap[p]rentissage de cinq ans... Ledit suppliant ayant remontré et mesme par escrit aux syndic et adjoints le susdit abus, à quoy ils n'ont voulu remedier ».

Je ne sais ce qu'il advint de ce conflit.

En 1704, une autre affaire.

Au mois de mars, si nous en croyons Justet lui-même, le libraire Léonard de La Roche lui aurait « demandé s'il n'avoit point de *Meditations* de Busée in-douze à lui vendre ». Justet ayant répondu que, en effet, il possédait « quatorze rames » de ce livre, il le livra à de La Roche et le prix en « fut réglé à la somme de cinquante six livres, payable dans trois mois ». Mais de La Roche, qui devait se libérer entre les mains du papetier Rochefort, en l'acquit de Justet, débiteur de ce dernier d'« une somme considerable », causa sa reconnaissance simplement « pour un livre in-douze », sans plus le désigner.

Lorsque les quatorze rames furent « chez luy » — c'est toujours Justet qui parle —, de La Roche « mit frauduleusement en leur lieu et place quatorze rames d'un livre intitulé *La Sainte et douce mort*, par le Père Crasset, Jésuite ».<sup>3</sup>

Le tour était joué, du moins c'est Justet qui le prétendit. Or de La Roche et son confrère Briasson avaient solidairement le privilège du livre du Père Crasset. Ils firent aussitôt, en l'absence de Justet, dresser procès-verbal de constat d'une prétendue contrefaçon qu'aurait commise ce dernier à leur commun préjudice.

En effet, lorsque, en 1706 — car la procédure dura de longs mois — de La Roche poursuivit son instance, il raconta de tout autre façon la genèse de l'affaire<sup>4</sup> : c'est Justet, dit-il, qui lui aurait offert un tirage de *La Douce et sainte mort* ; que cette proposition lui « ayant donné lieu de veiller et d'examiner les démarches de Justet », lequel, « soit qu'il s'en fut aperçu ou qu'il voulut prévenir la juste condamnation qu'il méritoit », lui aurait proposé de lui vendre l'édition, qu'il détenait, de ce livre. De La Roche aurait accepté, et Justet lui apporta une balle contenant 525 exemplaires de *La Douce et sainte mort*, ce qui « ne lui permit plus de douter » du délit dont s'était rendu coupable l'infortuné Justet, traqué ainsi de toutes parts.

Je veux retenir de ce curieux incident seulement ceci : combien il est singulier que, n'ignorant évidemment pas que de La Roche fût le bénéficiaire du privilège de *La Douce et sainte mort*, Justet l'ait précisément choisi pour lui offrir une édition contrefaite de ce livre !

L'hostilité dont il était victime n'avait point, cependant, empêché notre imprimeur d'obtenir son brevet. Son patron, Rolin Glaize, qui, en 1700, avait « abdiqué son imprimerie », ayant renouvelé ce renoncement en 1705, Justet postula à sa succession. Il n'eut aucune difficulté à justifier de ce qu'il était « de bonne vie et mœurs, religion catholique, apostolique et romaine », ce que certifiait par surcroît le vicaire de la paroisse de Saint-Nizier, qui affirmait « luy avoir administré les sacrements en 1701 ».

Ainsi amplement documenté sur [la moralité et] les capacités techniques de Justet, on ordonna qu'il fût « reçu imprimeur au lieu et place de Rolin Glaize ». Mais l'on avait compté sans la chambre syndicale : sans donner le moindre motif légitime qui pût empêcher la réception de Justet, elle s'y opposa, affirmant cependant qu'il était un simple « compagnon à la presse ; qu'il savait à peine lire et pas écrire du tout », ce qui était de bonnes raisons contre ses prétentions, et c'est bien ce qu'avaient dit de lui, naguère, les compagnons par la voix de Cervel. Il fallut à Justet attendre une longue année pour obtenir du roi l'autorisation qu'il recherchait. Encore, la chambre prétendit-elle qu'il l'avait surprise à la bonne foi du roi !

Le conflit, d'ailleurs, ne finit point là. En 1710, en effet, le 12 septembre, la chambre syndicale faisait encore dresser procès-verbal, « comme ils ont trouvé Justet et sa femme vendant des livres à l'entrée de l'Oratoire », livres qui, d'ailleurs, « furent saisis ».

Il y aurait de curieuses conclusions à tirer de ce conflit et ceux, si nombreux, qui troublèrent la typographie lyonnaise aux XVIIe et XVIIIe siècles : ce serait par trop allonger ce mémoire.

Claude Justet eut plusieurs enfants, notamment un fils, Jean-Denis, qui lui succéda.

Jean-Denis Justet contracta deux mariages : l'un, le 14 janvier 1715, avec Françoise Porte<sup>5</sup> ; le second, le 8 novembre 1736, avec Anne Bourdillon.<sup>6</sup> Du premier, il eut huit enfants, notamment Françoise, née en 1715, et qui épousa Valentin Decullion (en réalité Antoine Valentin, des Guyons, à Vaugneray), compagnon

imprimeur, et un fils Jean-Baptiste, qui devint lui-même compagnon.

D'Anne Bourdillon, Justet n'eut pas d'enfants, mais la veuve Justet fit procéder à un partage des biens de la communauté. A cette occasion, Jean-Baptiste Justet déposa au trésorier de l'Aumône générale une somme de 684 livres, destinée à être payée à sa majorité à Philippe-François Justet, petit-fils de Jean-Denis, alors tambour au régiment de Champagne, et qui ne manqua pas de réclamer ce viatique quelques années plus tard.

En 1739, Jean-Denis Justet eut à se défendre lui-même contre une accusation de contrefaçon dirigée par le libraire Jean Boudot de Paris, au préjudice de qui il avait imprimé un livre « privilégié », pour quoi il fut condamné à 500 livres d'amende.

À la mort de Jean-Denis Justet, le libraire Geoffroy Regnault bénéficia de son brevet et lui succéda — du moins succéda-t-il à Anne Bourdillon, sa femme —, après avoir obtenu, le 18 juin 1756, du lieutenant général de police Delafresse de Seynas un certificat de capacité, et prêté serment le 27 janvier 1757.<sup>7</sup>

Lorsque, dix ans plus tard, l'autorité, lasse des fraudes auxquelles se livrait sans cesse Jean-Baptiste Réguillat (voir ce nom), se résolut à le destituer, le madré libraire, pour pouvoir continuer son commerce sans risque d'être inquiété, usa d'un stratagème ingénieux ; lié avec Geoffroy Regnault par une association occulte, il décida le fils de ce dernier, Pierre, tout jeune encore à ce moment, à solliciter son admission dans la corporation. Mais la chambre syndicale, qui avait de bonnes preuves de l'association qui liait Geoffroy Regnault et Réguillat, refusa momentanément pour gagner du temps. Ce ne fut que trois ans après la démission de son père, par acte du 11 avril 1777, que Pierre Regnault fut reçu imprimeur.

L'exercice de ce dernier ne dura que douze ans et fut fort peu brillant. En 1784, l'imprimeur Alexandre Bélion (voir ce nom) fut assassiné en Savoie. La chambre syndicale dut faire procéder à un inventaire du fonds d'imprimerie qu'il délaissait, et nous trouvons là Pierre Regnault qui, en compagnie de son confrère Claude-André Fauchaux, avait été chargé par la chambre d'en opérer le récolement.

Regnault, au cours de son exercice, créa, ou plutôt imprima *Le Surveillant* : c'était en 1791. Cette feuille était dirigée contre les ultra-révolutionnaires. Publiée par Royer-Collard, elle paraissait deux fois par semaine et, à dater du 24 juin 1792, quatre fois. La parution du numéro du 31 juillet 1792 fut retardée jusqu'au 3 août par le fait d'une visite de la police qui, escortée de trente hommes armés, fit irruption dans l'imprimerie de Regnault. Ce fut sans doute à ce moment que Jean Roger prit sa succession.

En 1793, ce dernier est établi rue Sautemouche, nom révolutionnaire donné à la rue Confort en souvenir du supplice de Sautemouche, fusillé, lapidé et noyé en Saône au mois de juin 1793. Voici ce qu'en dit Gonon dans *Lyon en 1793* : « Odot Sautemouche. Le nom de cet officier municipal secrétaire de la Société fraternelle, assassiné le 27 juin 1793, à neuf heures et demie du soir, fut donné à la rue Confort, où était son domicile... ».

En 1797, Roger commença la publication de ce journal sans couleur politique qu'il appela *Le Petit tachygraphe*. Le premier numéro parut en janvier ; son rédacteur, écrit Vingtrinier dans son *Histoire des journaux de Lyon*, « industriel habile plutôt que littérateur consommé », tint ce journal « en dehors des partis », se bornant à « raconter les faits sans réflexions ». Pelzin, le combatif Pelzin,<sup>8</sup> ne manque pas de railler Roger

sur le titre de sa feuille : « Citoyen, lui dit-il le 28 pluviôse an V dans son *Journal de Lyon*, j'ai oublié le grec et je me trouve embarrassé sur la dénomination de *Tachygraphe*, donnée à un nouveau journal. J'ai entendu parler autrefois de la tachygraphie, ou l'art d'écrire aussi vite qu'on parle. J'ai toujours imaginé qu'on avait ainsi nommé cet art, parce qu'il étoit impossible qu'on ne fit bien des erreurs en écrivant si rapidement. De là j'ai cru que le *Tachygraphe* étoit un journal où la vérité devoit être couverte de taches. J'apprends, dans ce moment, que le conseil des Anciens vient de rejeter le *Tachygraphe*. Ce rejet me fait croire à la justesse de ma définition étymologique ».

Est-ce cette épigramme qui détermina Roger à suspendre son journal ? Je ne le pense pas : « au numéro 724, mardi 29 ventôse an XII, écrit Vingtrinier, la feuille prit le nom de *Journal de Lyon, ci-devant Tachygraphe* » et elle continua ainsi jusqu'au 30 décembre 1809.

Mais aussitôt Roger crée — si ce ne fut un simple changement de titre — le *Journal de Lyon et du département du Rhône*, qui venait à point. En 1810, en effet, l'imprimerie de Roger « travaillait peu ». Elle n'étoit guère alimentée que par l'édition du journal et la réimpression de quelques extraits tirés des journaux de Paris, *Nouvelles intéressantes extraites du Moniteur*, que Roger « faisait débiter par des crieurs publics dans l'intérieur de la ville ». L'atelier occupait huit personnes : trois compositeurs dirigés par un prote, deux pressiers actionnant l'une des trois machines à bras que possédait Roger, le maître et sa femme, cette dernière faisant fonction d'assembleuse.

Le journal de Roger, « sans être plus hardi que *Le Tachygraphe*, étoit plus varié ; ses allures étoient plus vives, plus libres » ; il étoit « plus intéressant, et l'on devinait, à côté des presses de Roger, une pensée qui manquait à la feuille dont il avait pris la place ». Le *Journal de Lyon* étoit dirigé par Piestre, sans doute le fils de cet ancien associé de Delamollière qui avait fui devant les menaces de l'orage. Il avait pour collaborateurs « M. Dumas et quelques amis », qui rédigeaient leur journal « avec convenance et talent ». Au demeurant, c'étoit une feuille qui jouissait de la considération et du public qu'il [i.e. elle]satisfaisait, et de l'autorité qu'il [i.e. elle]ne gênait point ; aussi, le 15 octobre 1810, un arrêté du préfet du Rhône proclama que « en exécution du décret impérial du 3 août précédent, il n'y aurait plus à Lyon d'autre feuille périodique que celle publiée par M. Roger imprimeur, sous le titre *Journal de Lyon et du département du Rhône* » : l'autorité avait bien besoin d'un journal à elle pour « rassurer les esprits » !

En 1813, Roger est domicilié au numéro 14 de la rue de l'Hôpital, mais je crois que cette maison étoit adossée à celle de la rue Confort où Roger avait demeuré jusque-là.

C'est en 1817 que Roger reprit des mains de Ballanche le *Journal de Lyon* dont il avait lui-même entrepris la publication en 1814 avec le sous-titre de *Bulletin politique et administratif*. Il lui donna dès lors le nom de *Journal de Lyon et du département du Rhône*. Je ne crois pas, en effet, comme le pensait Vingtrinier, qu'il faille voir dans la multiplicité des titres de cette époque autant d'unités absolument différentes, sous prétexte que « l'un est in-8°, l'autre in-4° ». À ce moment, les journaux changeaient de titre, de format, de périodicité, de collaborateurs et même d'opinion avec la plus grande facilité !

Je perds la trace de Roger vers 1834.

Il est mort bien des Jean Roger à Lyon pendant la période qui correspond à la disparition de notre imprimeur, même en 1834, année où son nom cesse de figurer dans l'*Almanach*. Mais aucun de ces défunts ne répond, de près ou de loin, à sa personnalité ; je suppose donc que Jean Roger mourut hors Lyon.

En 1834, son imprimerie passa à François Guyot. Celui-ci était établi au numéro 39 de la grande rue Mercière et son entrepôt se trouvait rue de l'Hôpital, 14. Il avait avec lui ses deux fils : Joseph, l'aîné, qui était imprimeur, et Jean-Marie qui était libraire. Le premier s'associa bientôt avec son père, l'autre resta leur commis.

Ce fut un excellent technicien que ce François Guyot ; on peut se faire une très bonne opinion de son habileté par l'examen du *Manuel d'archéologie sacrée* du chevalier Bard, qu'il imprima en 1844. Il y fit preuve d'une grande maîtrise. Éditeurs de l'ouvrage, en tant que libraires, Guyot et son fils en firent un fort beau volume, où la qualité du tirage égale la perfection de la mise en pages. Ce qui ne gêne rien, le livre est imprimé sur l'un de ces vélins savoureux qui valent tous les soi-disant hollandes mais dont, hélas, nos bons fabricants de papiers ont tout à fait oublié le secret.

Comme la plupart des imprimeurs de ce moment, Guyot était donc en même temps libraire. Plutôt : libraire, il avait annexé à son officine un atelier d'imprimerie qu'il dirigeait lui-même, tandis que ses fils tenaient le dépôt de livres. Après sa mort, ceux-ci, dont l'un était titulaire d'un brevet, continuèrent la double exploitation.

François Guyot mourut à Lyon, rue de l'Archevêché, en 1853, et son industrie passa aux mains de ses fils.

En 1859, ceux-ci — dont une enquête impériale disait que l'on peut leur demander « tout ce que l'on veut pourvu qu'ils gagnent de l'argent » — les Guyot, dis-je, avaient cessé d'exploiter leurs commerces, et le brevet d'imprimeur dont l'un d'eux avait la jouissance était « entre les mains de Jouve ». Ce Jouve, de qui on ne donne pas le prénom, était peut-être cet Alexandre Jouve qui fut rédacteur en chef du *Courrier de Lyon*, désireux, possible, d'enlever quelque jour à Vingtrinier l'impression de ce journal.

En tout cas, le nom de Guyot avait cessé, en 1853, de figurer sur l'*Annuaire de Lyon*, et celui de Jouve n'y apparut jamais. Douze ans plus tard, le brevet d'imprimeur dont il était titulaire se trouvait « entre les mains d'Evariste Edoux ».

Je reviens de deux ans en arrière.

En 1863, Évariste Edoux déposait à la préfecture du Rhône une déclaration relative à la publication qu'il désirait entreprendre d'un nouveau journal, étranger aux matières politiques, et auquel il se proposait de donner le nom de *La Vérité*. Aussitôt, le préfet demandait au commissaire spécial Bergeret de lui fournir des renseignements sur les antécédents, la moralité, la position sociale et les opinions politiques d'Edoux : la réponse fut suggestive !

Évariste Edoux, se disant homme de lettres, était né à Périlhès, dans le Lot ; il avait 27 ans, appartenait à une bonne famille guyennaise ; son père était médecin et il avait un oncle chanoine de Toulouse. Edoux avait été employé chez plusieurs pharmaciens de la ville, notamment dans l'officine de Blanc, rue Impériale 3, mais tous s'accordaient à dire qu'il n'était qu'« une tête légère » et « ne ferait jamais rien de bon ». On ne lui connaissait, depuis deux ans, nulle occupation sérieuse ; il « travaillait bien pour une compagnie parisienne d'assurances », mais il faisait surtout « le placement des artistes lyriques ».

Il demeurait « à peu près depuis quatre ans » au numéro 29 de la rue de la Charité, célibataire, mais vivant en concubinage avec une jeune chanteuse du Casino des Arts, de laquelle il avait un enfant de deux ans et qui était grosse d'un second. Le père de cette femme, un vieillard fort âgé, demeurait avec eux. Ils vivaient là « du produit de leur travail, mangeant une trentaine de mille francs qu'Edoux avait retirés du côté de son père », payant 380 francs de location, « enfoncés jusqu'au cou dans le spiritisme ».

Depuis deux ans, en effet, Edoux s'occupait beaucoup de sciences occultes ; tous les jeudis se tenaient chez lui des réunions de « personnes riches », parmi lesquelles on avait plusieurs fois remarqué « un colonel et un général ». Le journal *La Vérité*, qu'Edoux voulait publier, dont il serait le gérant responsable et que Boursy devait imprimer, aurait été l'organe du spiritisme lyonnais.

Comme « il semblait ne s'être jamais occupé de politique », ce dissipateur auquel on ne connaissait « d'autres ressources que le produit de ce que gagnait sa maîtresse, 10 francs par soirée », fut autorisé à fonder son journal *La Vérité*, revue du spiritisme.

Deux ans plus tard, Edoux sollicitait un brevet d'imprimeur en lettres. Ce fut, de la part du préfet, l'occasion d'une nouvelle demande de renseignements sur les opinions politiques du pétitionnaire, la seule chose qui importât. La réponse que fit le commissaire spécial Delcourt ne fut guère différente de celle qu'avait faite naguère l'agent Martinet : Edoux avait à ce moment deux enfants de la jeune chanteuse, qui d'ailleurs ne chantait plus ; sa situation s'était beaucoup améliorée, mais sans que l'on sût au juste d'où provenait « cette assistance ». Sa conduite « ne donnait lieu à aucune remarque défavorable ». Il ne fréquentait que des personnes « paraissant appartenir à la classe aisée de la société », et l'on assurait que « le spiritisme absorbait tout chez lui ».

Edoux reçut donc, le 16 janvier 1866, sous le numéro 5640, un « brevet d'imprimeur en lettres pour Lyon, en remplacement du s' Jouve démissionnaire ». Aussitôt, il créa un atelier dans son domicile même, rue de la Charité 48, mais il ne le conserva pas longtemps. Démissionnaire en 1868, il céda son brevet à Claude Guichard, qui fut confirmé dans la jouissance de ce diplôme le 4 juin de la même année.

Je ne sais, ne l'ayant pas connu, quelle put être la vertu dominante de Claudius Guichard. Il ne semble pas, en tout cas, que ce fût la constance. Cet imprimeur-député, qui s'intéressait si fort aux travailleurs et prétendait leur faire un sort, ne parvint jamais à fixer le sien ! Il erra d'atelier en boutique, fuyant les femmes — du moins, c'est une impression —, haranguant les hommes, sans jamais arriver à s'immobiliser nulle part.

Claude Guichard, surnommé familièrement Claudius, était le fils d'un « garçon marchand de chevaux » de La Guillotière. Il paraît avoir débuté comme ouvrier typographe au *Salut public*, sans doute à la naissance même de ce journal, en 1848. Deux ans plus tard, il dirigeait l'atelier de typographie de l'importante maison Arnaud, quand un comité électoral vint l'y chercher pour lui offrir une candidature au conseil municipal de La Guillotière, dont il fut secrétaire.

Élu et installé, Guichard, en 1851, fut délégué par la typographie ouvrière lyonnaise pour la représenter au banquet corporatif des imprimeurs parisiens, à l'Élysée-Ménilmontant. Guichard y « porta et développa un toast à la solidarité entre tous les

travailleurs ». Le typographe Pierre Leroux, ajoute avec émotion le biographe auquel j'emprunte ce haut fait, — le typographe Leroux, représentant du peuple à l'Assemblée nationale —, assistait à ce banquet à la table d'honneur ; il était au pied de la tribune lorsque le citoyen Guichard en descendit : il le reçut dans ses bras et l'embrassa avec effusion... ».

Victime du coup d'État du 2 décembre, Guichard fut un des premiers compris dans les arrestations qui le suivirent, et voici comment le même biographe raconte ces événements :

« Les prisonniers, amenés de divers points de la cité, étaient entassés en un pêle-mêle inouï, dans les caves de l'hôtel de ville, à peine éclairées, où on les centralisait. M. Guichard y fut amené comme beaucoup d'autres citoyens. Deux ou trois fois par semaine, le matin, vers neuf heures, on faisait remonter toute la razzia, pour la réunir dans la cour de l'hôtel de ville. Là on accouplait les prisonniers deux par deux, liés par le poignet avec de fortes cordes qui les étreignaient douloureusement. On les plaçait ensuite entre deux haies de soldats, auxquels on avait pris soin de faire, au préalable, charger les armes devant eux, afin d'inspirer à chacun des prisonniers une crainte salutaire, pour le cas possible où quelques-uns d'entre eux auraient la velléité d'échapper par la fuite ou par la rébellion à l'incarcération qui les attendait au fort de la Vitriolerie.

« Ainsi escorté, le convoi des prisonniers descendait le perron de l'hôtel de ville, traversait la place des Terreaux, par les rues Saint-Pierre et Centrale était conduit à la préfecture, qui occupait à cette époque, place des Jacobins, l'emplacement sur lequel on a ouvert depuis la rue Gasparin.

« Après avoir procédé à une première inscription de l'état civil de chaque citoyen, le cortège était dirigé par la rue Saint-Dominique, la place Bellecour, la rue de la Barre, le quai de la Charité, le pont du Midi, jusqu'au fort de la Vitriolerie. Chaque victime du guet-apens y était de nouveau inscrite, cette fois sur le registre d'écrou, avant son incarcération définitive...

« Après trois durs mois d'hiver passés sous les voûtes des casernes, pendant lesquels M. Guichard dut subir des interrogatoires, tantôt devant la juridiction civile, tantôt devant la juridiction militaire, il fut une première fois condamné à la transportation en Algérie. Mais la sentence fut rapportée, et finalement la commission mixte du Rhône le condamna, sans l'avoir entendu, à l'internement, avec interdiction de séjour dans le département du Rhône et les départements circonvoisins ; de plus il fut placé sous la surveillance de la haute police, confondu avec les pires malfaiteurs. M. Guichard fut interné à Tain (Drôme), petite ville située en face de Tournon-sur-Rhône (Ardèche) ».

Je commence à comprendre l'embrassade véhémement du bon Pierre Leroux !

Au moment donc où la réunion des faubourgs à la Ville, en 1852, — si ce ne fut plutôt le coup d'État — déposséda Guichard de son mandat de conseiller municipal, il entra comme prote dans l'imprimerie de Louis Perrin, rue d'Amboise, et il ne quitta cet atelier qu'au moment de la mort de son patron, en 1865.

On ne sait si ce fut prudence ou misogynie pure : Guichard fuyait les ateliers gérés par des veuves. C'est ainsi qu'il quitta celui de Perrin aussitôt que l'imprimerie fut restée entre les mains de sa veuve. Il partit alors pour Paris, et il y entra comme prote

dans l'atelier de Morris père et fils.



*Claudius Guichard (1825-1895)*

À ce moment — c'était en 1868 — le dernier des Périssé venait de céder sa maison : la librairie avait été acquise par Louis Lecoffre, et Jules Nicolle avait recueilli l'imprimerie. Le poids de l'administration de cet atelier obligea-t-il Nicolle à se pourvoir d'un associé ? Le fait est qu'en 1868, Guichard, revenu de Paris, accepta les propositions de Nicolle, et le lutteur de 1848 entra dans cette dévotieuse maison Périssé qui avait toujours été jusque-là le boulevard du légitimisme.

Aussi l'association Nicolle et Guichard n'eut-elle qu'une durée éphémère. Nicolle, d'ailleurs, mourut au cours de cette année 1868, et le vertueux Guichard, comme il avait quitté la veuve de son patron Perrin, quitta aussi la veuve de son associé Nicolle.

Cette société Nicolle et Guichard n'ayant eu, je le répète, qu'une durée fort courte, puisque constituée en 1868 elle fut dissoute en 1868, la preuve de son existence est des plus rares ; on ne la trouve pas dans les almanachs et annuaires, auxquels cette société ne put être dénoncée, puisqu'elle n'existait pas encore au 1er janvier 1868 et qu'elle n'existait plus au 1er janvier suivant. Mais on en trouve la preuve imprimée au verso du faux-titre d'un livre intitulé *Les Souffrances continuelles du cœur agonisant de Jésus*, du Père J. Lyonard.

Et puis, voilà que vont commencer, continuer plutôt, les infinis avatars de Claude Guichard. À la fin de 1868, il prend la suite du brevet d'Évariste Edoux, mais au lieu d'en exploiter le fonds rue de la Charité, où Edoux l'avait créé, il le transfère rue Centrale (*Annuaire du département du Rhône*, 1869). L'année suivante, il est au numéro 7 de la rue Grenette (*Guide indicateur de la ville de Lyon*, 1870) ; la même année ou celle qui suit, il est domicilié rue de l'Impératrice, 99 (liste d'imprimeurs dressée par l'administration, 1869 ca) ; la même année encore, il est au numéro 42 (40) de la place Impériale, qui était le nom de la place de la République actuelle<sup>9</sup> ; enfin, en 1870, il est au numéro 40 de la place de Lyon, nom nouveau de la place Impériale, et c'est là qu'en 1872 Jacques Lépagnez, le fils de l'imprimeur de la Croix-Rousse, qui avait obtenu son brevet la même année, vint succéder à Guichard.

Lépagnez mourut en 1875, et la même année sa veuve se retira rue Dubois 44, d'où elle partit en 1877 pour continuer à la Croix-Rousse la gestion de l'atelier de sa belle-mère, qui venait de mourir.

Homme politique militant, côté gauche, Claudius Guichard publia quelques petits écrits d'économie sociale, entre autres *Qu'est-ce que l'ouvrier ? Qu'est-ce que le patron ?* opuscule dont, connaissant l'homme, on devine l'esprit et la tendance.<sup>10</sup>

En 1881, il fut élu conseiller municipal de Lyon ; adjoint délégué au III<sup>e</sup> arrondissement ; en 1883, il est conseiller général du Rhône ; en 1890, député de la troisième circonscription de Lyon, en remplacement du capitaine Thiers, qui venait de mourir, et réélu en 1893 sans comité.

C'est à lui que fut dédiée en 1895, l'année même de sa mort, la place qui venait d'être ouverte en face des numéros 61-67 de la rue de la Part-Dieu.

Mort à Paris, chez les Frères de Saint Jean de Dieu, le 15 juillet 1895, Guichard fut ramené à Lyon, où ses funérailles ont été célébrées en août. On voulait, paraît-il, prononcer sur la tombe les traditionnels discours, quand un de ses amis sortit une lettre de Guichard lui-même où il déclarait ne vouloir aucun panégyrique, « ne voulant pas que ses amis se crussent obligés d'encenser des qualités d'aussi minime importance ».

Guichard institua la Ville de Lyon sa légataire universelle, laissant de fortes sommes à des œuvres de bienfaisance, notamment à la Société de secours mutuels des typographes de Lyon une somme de 3000 francs, ce qui était beaucoup à ce moment.

## Bibliographie

Sur les Justet :

*Arch. Lyon, Saint-Nizier*, reg. 29, f° 13 ; reg. 42, f° 377 ; reg. 64, f° 43 v° ; reg. 158, f° 88 v° ; reg. 183, f° 34.

*Arch. Lyon*, (Bibl.) HH Chappe VI, 20.

*Arch. Lyon, Charité*, F 33, E 986, 1174.

Sur les Regnault :

*Arch. Lyon, Saint-Nizier*, reg. 64, f° 43 v° ; reg. 200, f° 17 v°.

Sur Roger :

*Journal de Lyon*, 28 pluviôse an V.

Sur les Guyot :

*Arch. Cressiat (Jura)*, Naissances, 1782.

*Arch. Lyon*, Décès, 1853 ; Naissances, 1814, n° 2188.

Sur Edoux :

*Arch. Peyrilles (Lot)*, 1836.

*Arch. Lyon*, l<sup>2</sup> Imprimeurs.

- 
1. Reçu libraire en 1743. (JP)
  2. *Arch. Lyon*, HH 103 (2ème partie), 1er décembre 1701. (JP)
  3. *Arch. Lyon*, HH 100, 3 et 7 mars 1704. (JP)
  4. *Arch. Lyon*, HH 102, copie du 2 mai 1706 d'une requête non datée. (JP)
  5. *Arch. Lyon*, Saint-Nizier, reg. 152, f° 8.
  6. *Arch. Lyon*, Saint-Nizier, reg. 164, f° 260.
  7. *Arch. Lyon*, HH 103. (JP)
  8. Michel-Alexandre Pelzin (c.1750-1828), homme de lettres, professeur de grammaire, éditeur du *Journal de Lyon et du département du Rhône* (1795-1797).(AM)
  9. *Petites affiches lyonnaises*, n°1, 1869.
  10. Cf. *Bulletin des maîtres-imprimeurs de Lyon*, 1894, pp. 383 et 423.